

Décès du Président du Conseil constitutionnel du Burkina Faso

Message de condoléances de la Cour constitutionnelle

C'est avec une profonde consternation que j'ai appris le décès de mon très cher et grand ami Kassoum Kambou, président du Conseil constitutionnel du Burkina, décès survenu dans la matinée du samedi 19 février 2022 à Paris.

C'était une personnalité formidable, et je suis heureux de l'avoir connu. Sa simplicité et sa bonté resteront à jamais gravées dans nos mémoires.

Je m'incline devant sa mémoire et exprime mes vives compassions au gouvernement et au peuple Burkinabé, à ses collègues membres du Conseil constitutionnel et à sa famille biologique.

Je garderai le souvenir d'une personne affable, aimante et disponible, profondément attachés aux valeurs démocratiques, dont l'exemple continuera de nous inspirer pendant longtemps encore.

Son dernier séjour à Lomé remonte à fin janvier-début février 2020, où il est arrivé dans le cadre d'un séminaire sous-régional organisé par mon institution en prélude à l'élection présidentielle du 22 Février 2020 au Togo. Feu Kassoum Kambou avait pris une part active à ce séminaire sur la thématique « Gestion du contentieux électoral, échange d'expériences » que j'ai eu l'honneur de présider.

L'illustre disparu avait participé à cette rencontre aux côtés de ses pairs du Bénin, du Niger et du Sénégal. Ses précieux apports ont illuminé les débats. Ses prises de position ont également démontré son attachement aux principes des droits de l'homme et sa recherche constante de la paix. L'organisation parfaite des élections démocratiques dans son pays est la preuve palpable qu'il fut un homme de paix et de concorde.

En juillet 2021, nous étions encore ensemble au Caire (Egypte) dans le cadre de la rencontre annuelle des juridictions constitutionnelles et suprêmes. Là encore, nous avons passé d'agréables moments marqués d'anecdotes et de gros éclats de rires.

Qu'il repose en paix !

Le Président par intérim

Kouami AMADOS-DJOKO